

VALIDE LES 2 HEURES
OBLIGATOIRES DE
FORMATION
DÉONTOLOGIE



OBJECTIF(S)

- Mettre en place une procédure interne et anticiper les contrôles de la DGCCRF et appliquer le code de déontologie.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Dirigeants, collaborateurs (salariés et agents commerciaux).

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - OBLIGATIONS LÉGALES

- Selon le Code Monétaire et Financier / Loi Hoguet

II - LE BLANCHIMENT

- Définition / Exemples

III - TRACFIN

- Rôle/ Mission/ Pouvoirs

IV - POURQUOI L'AGENT IMMOBILIER EST CONCERNÉ ?

- Formation du dirigeant et de tout le personnel
- Exemples d'opérations inhabituelles

V - LES OBLIGATIONS DE VIGILANCE

- Concernant la clientèle (personnes physiques et morales....)
- Concernant la typologie des biens
- Concernant le montage de l'opération immobilière

VI - LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES RISQUES

- Tableau récapitulatif et analyse

VII - LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

- Le Correspondant / Le Déclarant

VIII - LA COMMISSION NATIONALE DES SANCTIONS

- Rôle / mission / exemple de condamnations

IX - EXEMPLE DE DOSSIERS DE BLANCHIMENT DANS L'IMMOBILIER

X - ANTICIPER UN CONTRÔLE DE LA DGCCRF

XI - LE CODE DE DÉONTOLOGIE :

- But / Définition
- Etude des différents articles du décret
- Spécificité



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap